



Liquidation judiciaire avec dépôt de bilan

Par **MANOU635**, le **04/07/2012** à **10:08**

Bonjour,rrnLa société pour laquelle je travaille ne m'a pas payé mes salaires de mai et juin 2012 je suis actuellement toujours dans la société. Je ne peux partir sinon je suis démissionnaire.rnrnIl n'y a plus aucun travail et les comptes sont bloqués.rnrnLa société a déposé le bilan le lundi 2/07/2012 au Tribunal de Commerce et a rendez-vous de nouveau le mardi 10/07/2012.rnrnJ'aimerais savoir si je vais être payé pour les mois de mai, juin et juillet (en cours) et que j'obtiendrai après tous mes documents afin de m'inscrire aux assédics attestation employeur, attestation assédics, solde de tout compte comprenant tous mes congés payés.rnrnJe dépends de la convention de commerce de gros.rnrnDans combien de temps est-ce que je vais être payé par le liquidateur judiciaire ?rrnMerci beaucoup pour votre aide.rnrnCordialement.

Par **DSO**, le **05/07/2012** à **09:13**

Bonjour,rrnSi le Tribunal de commerce prononce la liquidation judiciaire de l'entreprise, vous serez payée de l'intégralité de vos salaires, de l'indemnité de licenciement et de préavis.rnrnLe liquidateur établira les documents liés à la rupture de votre contrat.rnrnLe règlement n'interviendra malheureusement que dans plusieurs semaines.rnrnBon courage,rrnCordialement,rnDSO